



FICHE D'INSCRIPTION 2025/2026

- ☐ Ateliers Arts Plastiques
☐ Ateliers Chorégraphiques

- ☐ Première inscription
☐ Renouvellement

Reprise des ateliers d'arts plastiques à partir du mardi 16 septembre 2025

Reprise des ateliers chorégraphiques à partir du mercredi 17 septembre 2025

Cette fiche est à rendre au plus tard, lors de la première séance de l'inscrit

Coordonnées de l'inscrit

Nom et Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Courriel (en lettre capitale) :

Téléphone :

Représentants légaux (pour les inscrits mineurs)

Nom et Prénom : Parenté :

Adresse si différente :

Courriel :

Téléphone :

Nom et Prénom : Parenté :

Adresse si différente :

Courriel :

Téléphone :

Activités *			
Tarifs (septembre 2025 à juin 2026)		Fleuryzien Annuel/trimestriel	Extérieur Annuel/trimestriel
Ateliers Arts Plastiques	☐ Adultes mardi de 14h à 16h	175€ / 59€	245€ / 83€
	☐ 7-12 ans mercredi de 14h30 à 16h	140€ / 47€	170€ / 59€
Par année de naissance pour les enfants Ateliers Chorégraphiques	☐ 2019/2020 mercredi de 14h à 14h45 ☐ 2017/2018 mercredi de 15h à 16h ☐ 2014/2015/2016 mercredi de 16h15 à 17h15 ☐ Ados jeudi de 18h15 à 19h45	100€ / 34€	115€ / 39€
	☐ Adultes jeudi de 20h à 22h	111€ / 37€	146€ / 49€

* Un minimum de 8 participants par groupe est nécessaire.

La répartition à l'intérieur des différents groupes est à l'appréciation des intervenants.

Attestation d'engagement

Année scolaire 2025 - 2026

Les ateliers d'arts plastiques sont dirigés par Andréa Foltete.
Ils se déroulent dans la salle d'animation du Centre socioculturel (39, avenue d'Harcourt).

Les ateliers chorégraphiques sont dirigés par Amélie Boblin et se déroulent dans la salle de danse (école élémentaire Jean Goueslard).

Les ateliers suivent le calendrier scolaire : les ateliers d'arts plastiques reprennent le 16 septembre, les ateliers chorégraphiques, le 17 septembre 2025. Il n'y a pas d'atelier pendant les vacances scolaires, ce qui correspond à environ 32 séances par année scolaire.

Pour une question d'assurance pour les enfants, la prise en charge des inscrits est effective dans les salles et aux heures où se déroulent les ateliers.

L'engagement est annuel. Avant l'inscription, une période d'essai est conseillée (1 à 2 séances). **L'inscription devient effective à partir du 13 octobre 2025 si l'inscrit n'a pas manifesté son désistement auprès du service culturel.**

Le règlement sur facture est annuel ou trimestriel, il s'effectue en ligne, via l'espace famille (les nouveaux inscrits recevront un lien de 1ère connexion par mail. Les inscrits 24/25 disposent déjà d'un accès à l'espace famille).

Paiement possible par chèque (à l'ordre de la Régie recettes culturelles), **en espèces** (faire l'appoint) **à l'accueil de la mairie de Fleury-sur-Orne** (10 Rue Serge Rouzière) **aux horaires suivants** :
lundi, mardi, mercredi 8h45-12h / 13h30- 17h30,
jeudi 13h30-17h30, vendredi 8h45-12h / 13h30-17h, samedi 9h-12h.

Afin d'établir la facture, merci de cocher le mode de paiement souhaité : ☐ Trimestriel ☐ Annuel

Souhaitez-vous recevoir votre facture par mail ? ☐ Oui ☐ Non

ATTESTATION DROIT A L'IMAGE

La ville de Fleury-sur-Orne accorde la plus grande attention pour qu'aucune photo ne puisse porter préjudice à votre dignité. L'utilisation de l'image reste soumise à votre accord. Nous nous engageons à ne faire aucune exploitation commerciale des prises de vues, à ne pas les transmettre à des tiers non autorisés. Ces dispositions sont portées à votre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Cette autorisation est valable à compter de sa signature, elle est renouvelée chaque année lors des inscriptions aux ateliers. Le retrait de la photo peut être demandé à tout moment dès lors que c'est techniquement possible.

☐ Je soussigné (nom et prénom)donne mon consentement à l'utilisation de ma photo et de celle de mon enfant sur les supports mentionnés ci-dessous, elle est à l'usage exclusif de la Ville de Fleury-sur-Orne ; j'ai compris qu'elle vise à promouvoir les ateliers. Il s'agit d'une autorisation personnelle.

- ☐ réseaux sociaux (ville et Cie)
- ☐ site internet de la ville
- ☐ support papier Ville

☐ Je soussigné (nom et prénom)ne donne pas mon consentement à l'utilisation de mon image et de celle de mon enfant par le service culturel.

Fait à

Le / / 2025 **Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :**

Protection des données personnelles – RGPD

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement (UE) 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression, d'opposition et de rectification qui vous permet, le cas échéant, de faire compléter, mettre à jour, effacer les données personnelles vous concernant. Elles sont recueillies dans le but de gérer votre inscription aux ateliers proposés par le service culturel de la Mairie de Fleury sur Orne, responsable de traitements, ainsi que les opérations de facturation inhérente à l'inscription. Elles ne sont destinées qu'aux agents municipaux concernés. Pour toutes questions relatives à l'application du RGPD, et à vos droits, vous pouvez contacter par courrier la Mairie de Fleury-sur-Orne ou son Délégué à la Protection des données (DPO) sur l'adresse mail suivante : rgpd@fleury-sur-orne.fr. Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait de la réponse apportée, il vous est possible de former une réclamation auprès de Commission nationale informatique et libertés (CNIL) via son site internet www.cnil.fr